

A&P COWORKING

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 1000 €

19 RUE DE LA VARENNE 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

RCS CRETEIL 101702017

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 03/05/2026

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 03/05/2026.

L'activité de la Société est désormais :

Location et exploitation d'immeubles non résidentiels, ainsi que la location de terres et de terrains et l'aménagement de biens immobiliers dans l'optique de louer des espaces à des professionnels de la coiffure et esthétique, pour compte propre. La location de matériel ; l'achat et la vente (en boutique et en ligne) de produits capillaires, cosmétiques et accessoires de coiffure ; et, à titre accessoire, la vente sur place et à emporter de boissons non alcoolisées et de pâtisseries artisanales ou achetées. »

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

La société ALEK SAY, associée, représentée par Alexandre Sayarath

Priscilla Pierre, associé(e)